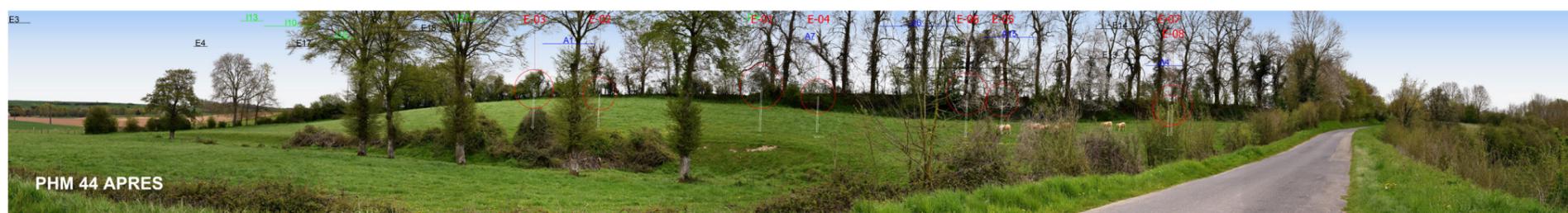




PHM 26 APRES



PHM 27 APRES



PHM 44 APRES

Organisation des vues sur le parc éolien depuis les routes

La RD936 au Nord est la seule route du périmètre immédiat inventoriée dans l'Atlas des paysages de la Somme. Le projet s'inscrit dans les vues larges et lointaines sur le plateau depuis cette route aux alentours de Oisemont (cf. photomontages n°1 et n°7).

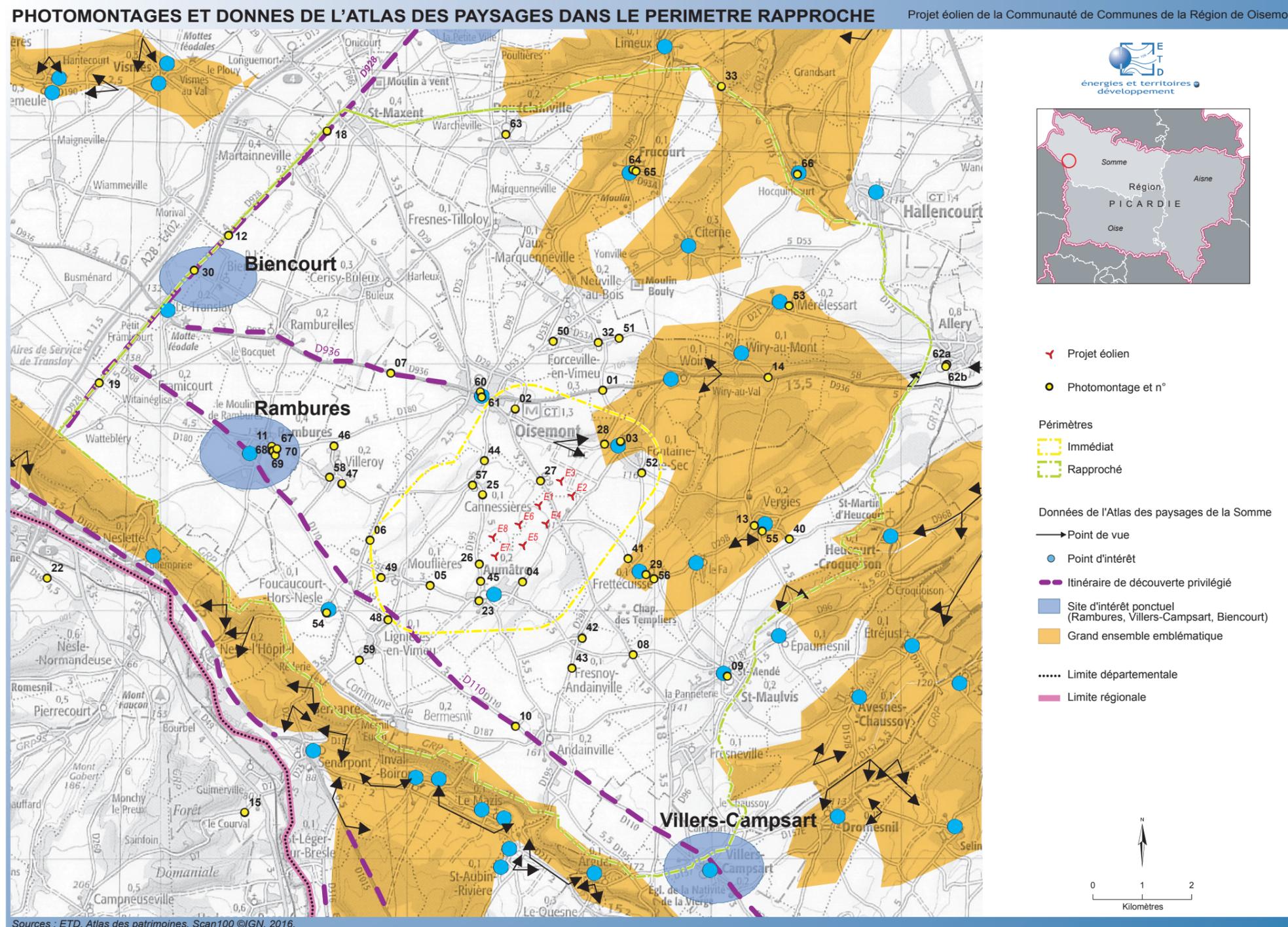
Parmi les autres axes routiers, la RD29 traverse le parc éolien, et la RD195 le borde à l'ouest. Un photomontage est réalisé depuis chacune de ces routes pour illustrer les perceptions immédiates du projet (n°26 et 27).

Le photomontage 44 au Nord de Moufflières est réalisé depuis la route RD195 dans un vallon. Il illustre le rôle visuel des ondulations du relief sur le plateau dans l'organisation des vues sur le projet éolien.

III. Analyse des impacts paysagers et mesures

III.2. Analyse des vues sur le parc éolien dans son contexte paysager

III.2.2. Depuis le périmètre rapproché

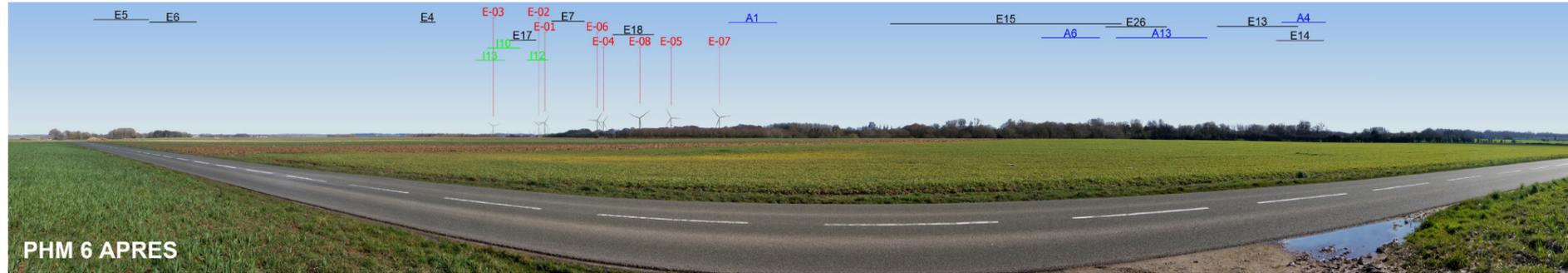


carte 35 : Photomontages et données de l'atlas des paysages dans le périmètre rapproché



PHM 41 APRES

Des vues s'organisent depuis les routes du plateau dans le périmètre d'étude rapproché, avec lecture de tout ou partie du parc éolien, souvent en arrière-plan de boisements. Le périmètre rapproché est essentiellement parcouru par des routes départementales dont la RD195 (photomontage n°6) et la RD29 (photomontages n°8 et n°27) qui traversent le site, auxquelles s'ajoutent l'axe majeur RD928 à l'Ouest.



PHM 6 APRES



PHM 8 APRES



PHM 19 APRES

La RD928 est éloignée du projet et la végétation y conditionne les vues. Trois photomontages sont réalisés depuis cet axe majeur (n°12, 18, 19), seul le n°19 est pris ici à titre d'illustration, ils sont tous inclus dans le carnet de photomontages.



PHM 10 APRES

Les routes inventoriées dans l'Atlas des Paysages sont :
 - la RD936 au Nord (photomontages n°1 et n°7)
 - et la RD110 au Sud (photomontage n°10),
 qui comprennent des vues du projet dans les deux sens de circulation, avec le projet hors de l'axe de la route.



PHM 14 APRES



PHM 13 APRES



PHM 40 APRES

Les vues depuis les vallées

Les vallées caractérisent le plateau du Vimeu. Elles définissent des ambiances plus fines que sur le plateau, et sont en partie définies «paysages emblématiques» dans l'Atlas des paysages de la Somme. Le projet a été reculé des vallées les plus proches suite aux recommandations de l'état initial.

Les fonds de ces vallées sont peu ou pas impactés (cf. carte de ZIV) : vallées autour de Vergies, Frettecuisse et Wiry-au-Mont au Nord Est du projet, vallée autour de Frucourt, Limeux, Hocquincourt au Nord.

La route majeure RD936 emprunte la vallée de Wiry entre Airaines et Oisemont. Les vues sur le parc éolien sont ponctuelles et partielles depuis le fond de vallée, comme illustré par le photomontage n° 14 (perception de pales de l'éolienne E-03 depuis ce point de vue).

Depuis les hauts de versants, le projet s'inscrit en arrière-plan de ces vallées (au Nord de Wiry par exemple, ou depuis l'Est comme illustré par le photomontage n° 13 depuis Vergies). Le photomontage n° 13 montre la perception d'éoliennes dans le même rapport d'échelle que les boisements en premier plan qui masque en partie le projet.

Le photomontage n° 40 est réalisé depuis le plateau à l'entrée Sud de Vergies, et illustre l'absence de perceptions du projet depuis ce lieu.

L'impact visuel est faible.

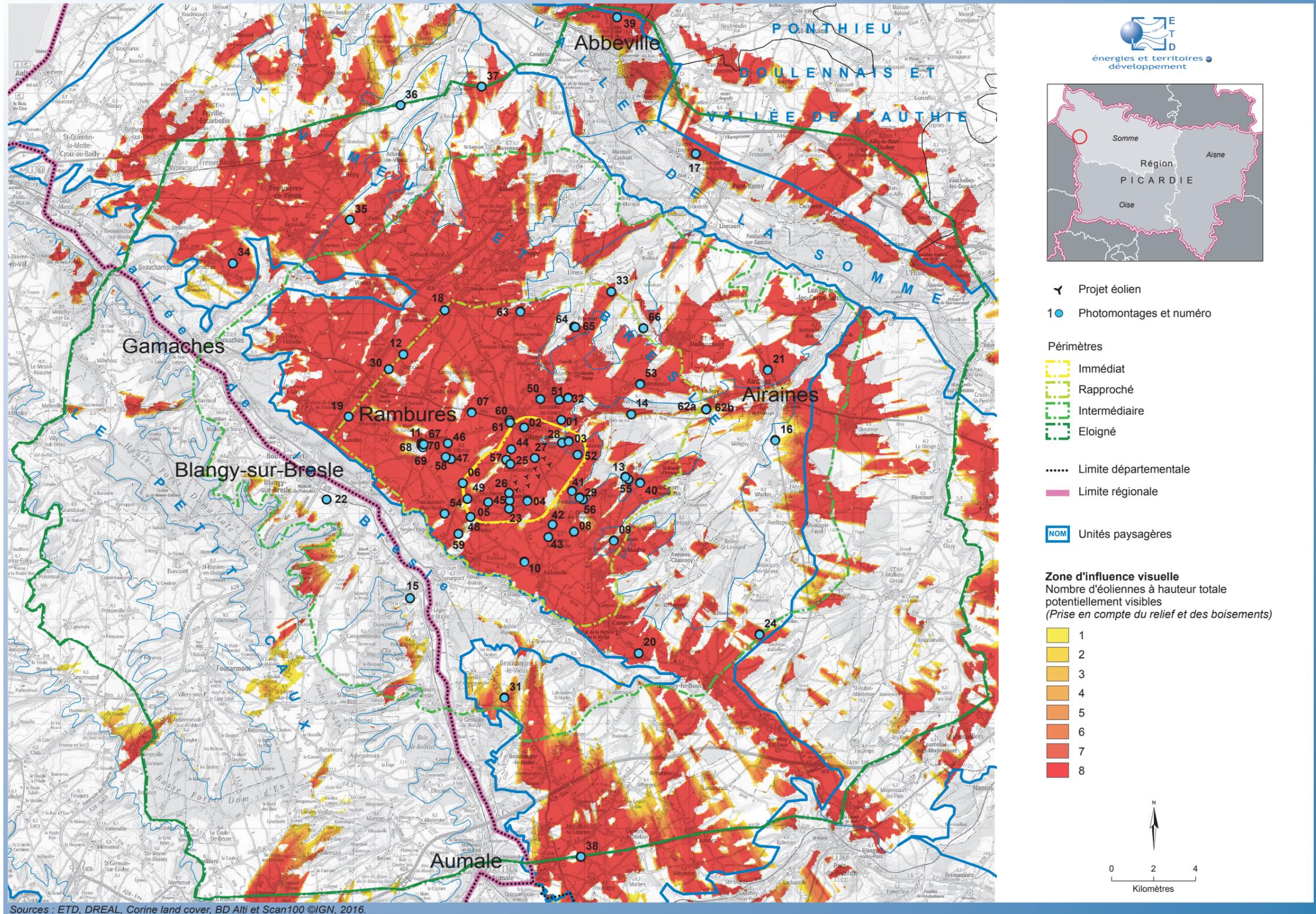
III. Analyse des impacts paysagers et mesures

III.2. Analyse des vues sur le parc éolien dans son contexte paysager

III.2.3. Depuis le périmètre éloigné

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE, UNITES PAYSAGERES ET PHOTOMONTAGES

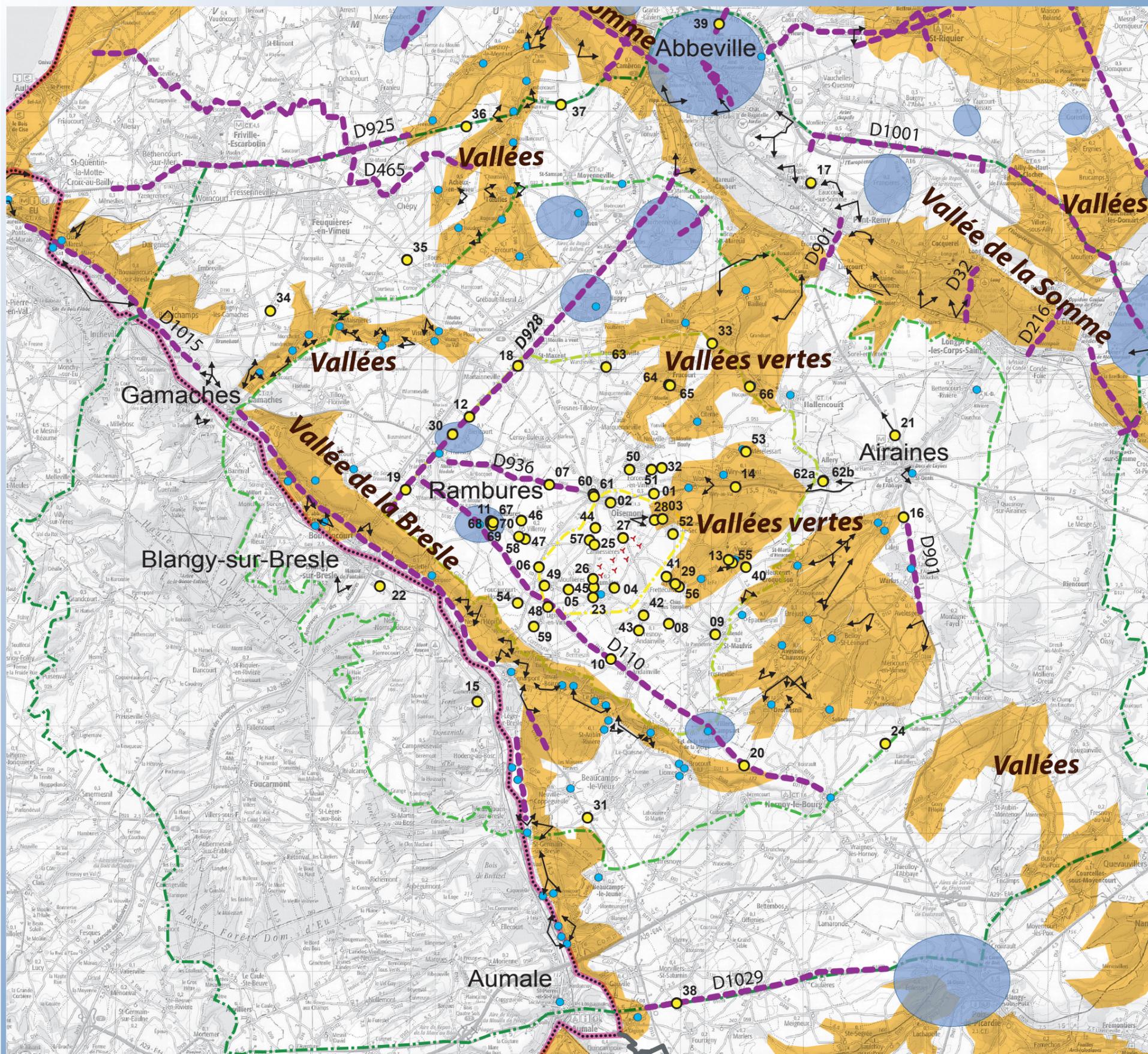
Projet éolien de la Communauté de Communes de la Région de Oisemont



L'analyse s'appuie sur la carte de Zones d'Influence Visuelle du projet et les photomontages.

Deux cartes sont réalisées:

- Une carte avec la ZIV, les unités paysagères et les photomontages,
- Une carte avec les photomontages et les données de l'Atlas des paysages de la Somme.



- Projet éolien
- Photomontage
- Périmètres**
 - Immédiat
 - Rapproché
 - Intermédiaire
 - Eloigné
- Données de l'Atlas des paysages de la Somme**
 - Point de vue
 - Point d'intérêt
 - Itinéraire de découverte privilégié
 - Site d'intérêt ponctuel
 - Grand ensemble emblématique
 - Limite départementale
 - Limite régionale

Sources : ETD, Atlas des paysages, DREAL, Scan100 ©IGN, 2016.

carte 37 : Photomontages et données de l'atlas des paysages de la Somme dans le périmètre éloigné



PHM 16 APRES



PHM 21 APRES



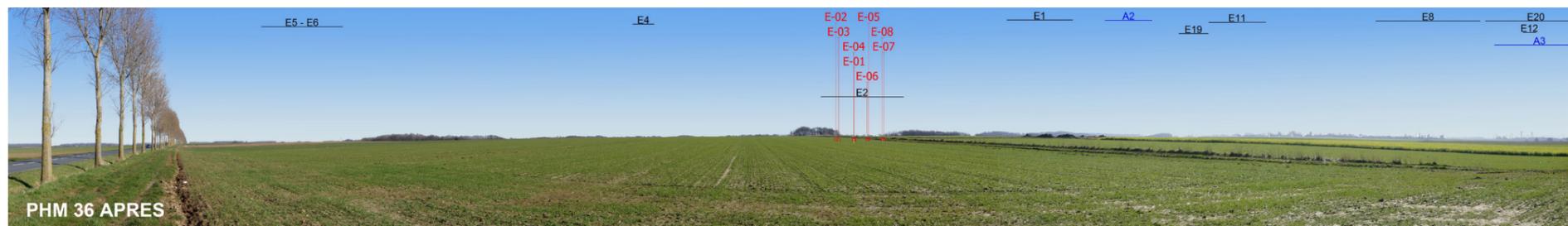
PHM 31 APRES



PHM 33 APRES



PHM 34 APRES



PHM 36 APRES

Les vues depuis le plateau

Comme expliqué dans l'état initial et illustré par la carte de Zone d'Influence Visuelle du projet, des vues proches à lointaines s'organisent sur les éoliennes depuis les paysages de plateaux cultivés, majoritairement entre les vallées de la Somme et de la Bresle. Cet ensemble paysager correspond aux plateaux du Vimeu au coeur de l'aire d'étude et celui de l'Amiénois à l'est.

En effet, les plateaux au nord de la Somme (Ponthieu, éloigné d'environ 17 km du projet) et au sud de la Bresle (Petit Caux, éloigné d'environ 8 km du projet) sont très peu impactés (secteurs non colorés de la ZIV correspondant à l'absence de vues du projet).

Depuis les plateaux du Vimeu et de l'Amiénois le parc s'inscrit dans des vues ouvertes, proches à lointaines. Selon les points et angles de vue le parc est perçu avec d'autres parcs éoliens existants (cf. partie spécifique sur les impacts cumulés).

Le zonage de visibilité quasi-totale sur les plateaux représenté sur la carte de Zone d'Influence Visuelle par les secteurs colorés ne prend pas en compte la végétation ponctuelle (bosquets, haies...) qui caractérise le paysage du plateau, ni la présence du bâti. L'information de la ZIV est donc à nuancer, tout élément haut (bâti, végétation) pouvant fermer localement la vue vers le parc éolien (tout ou partie du parc ou de l'éolienne).

En effet, en particulier dans les vues lointaines à très lointaines, les conditions météorologiques et les éléments du paysage (végétation, bâti, relief) proches de l'observateur joueront un rôle important dans la perception du parc éolien (nébulosité et écran visuel). La distance interviendra aussi dans la perception, la prégnance visuelle des éoliennes diminuant en s'éloignant du parc. Les photomontages illustrent cet effet de la distance.

Depuis les bourgs dans les périmètres intermédiaire et éloigné, le parc éolien ne sera généralement pas visible. Avec la distance, les éoliennes seront en effet masquées par le bâti, les vues sur le plateau s'observeront depuis les habitations en frange des bourgs et depuis les routes.

Les photomontages sont réalisés dans l'objectif d'illustrer les vues depuis le nord (exemple photomontage n°33), l'est (exemples photomontages n°16, n°21 près d'Airaines sur la route majeure RD901 signalée dans l'Atlas des paysages de la Somme), le sud (exemple photomontage n°31 depuis la route majeure RD1015) et l'ouest (exemple du photomontage n°34).

Les photomontages rendent compte des vues lointaines du projet et du rôle du relief et des boisements. C'est le cas par exemple des deux photomontages 16 et 21 autour d'Airaines qui illustrent le rôle du relief en s'éloignant, y compris pour des points de vue dans un même secteur. C'est aussi le cas des photomontages 36 et 37 réalisés depuis la route majeure RD925 au nord-ouest.

Ainsi, depuis les routes, c'est une dynamique de perception qui s'observe, avec ou sans le parc étudié. Tous les photomontages sont inclus dans le carnet photomontages en annexe.



Les vues depuis les vallées

Le projet est éloigné des vallées de la Somme (environ 13,5 km) et de la Bresle (environ 5,5 km), toutes deux paysages emblématiques de l'Atlas des paysages de la Somme.



La végétation et le relief ajoutés à la distance vont induire l'absence de vues du parc éolien depuis les fonds de vallées (exemple photomontages n°15 et n°22 depuis celle de la Bresle, et carte de ZIV) dont les ambiances intimistes qui contrastent avec celles du plateau sont conservées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Depuis l'habitat présent dans ces vallées, il n'y aura pas de vues du parc éolien (Blangy-sur-Bresle, Gamaches, Sénarpont dans la vallée de la Bresle, centre-ville d'Abbeville, Pont-Rémy dans la vallée de la Somme...) ou des vues ponctuelles et partielles du projet depuis le haut de versant.



Depuis les coteaux des vues lointaines peuvent s'organiser comme c'est le cas depuis les coteaux Nord de la vallée de la Somme (photomontage n°17 depuis le moulin d'Eaucourt-sur-Somme et photomontage n°39 au Nord d'Abbeville). Le projet s'inscrit en arrière-plan, avec les autres parcs éoliens du plateau, en vue lointaine (> 15 km environ).



Synthèse

A l'échelle du périmètre éloigné, les impacts du projet sont globalement faibles. Le projet se lit dans le paysage éolien du plateau, souvent en arrière-plan de boisements qui conditionnent les vues dont depuis les axes routiers majeurs. Le projet se regroupe en particulier avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis. Depuis les hauts de versants de la vallée de la Somme, le projet s'inscrit en arrière-plan, il s'agit de vues très lointaines (environ 15 km). Les impacts sont nuls depuis les fonds de vallées (Somme, Bresle) à l'échelle du périmètre éloigné.

A l'échelle du périmètre rapproché, le recul du projet par le non-équipement de sa partie Nord et Nord-Est limite son impact depuis le coeur des vallées vertes du Vimeu (paysages emblématiques). L'impact est modéré depuis les bourgs du plateau, par la présence d'autres parcs éoliens existants dans un périmètre de 5 km autour du projet. L'interdistances (au minimum de 3 km environ avec le parc d'Arguel / Saint-Maulvis, 5 km environ avec le parc de Rambures) permet d'identifier le projet des autres parcs. Le projet crée un nouveau repère et ajoute des angles de vue d'éoliennes proches depuis le plateau. Sa géométrie simple en deux lignes de quatre éoliennes permet de l'identifier.

III.3. Analyse des impacts cumulés avec les projets soumis à l'avis de l'autorité environnementale et ICPE

III.3.1. Projets éoliens

Introduction

Cette partie a pour objectif de prendre en compte les parcs éoliens construits, et les parcs éoliens accordés et ceux en instruction ayant reçu l'avis de l'autorité environnementale. L'inventaire des projets éoliens à prendre en compte a été effectué en juillet 2016.

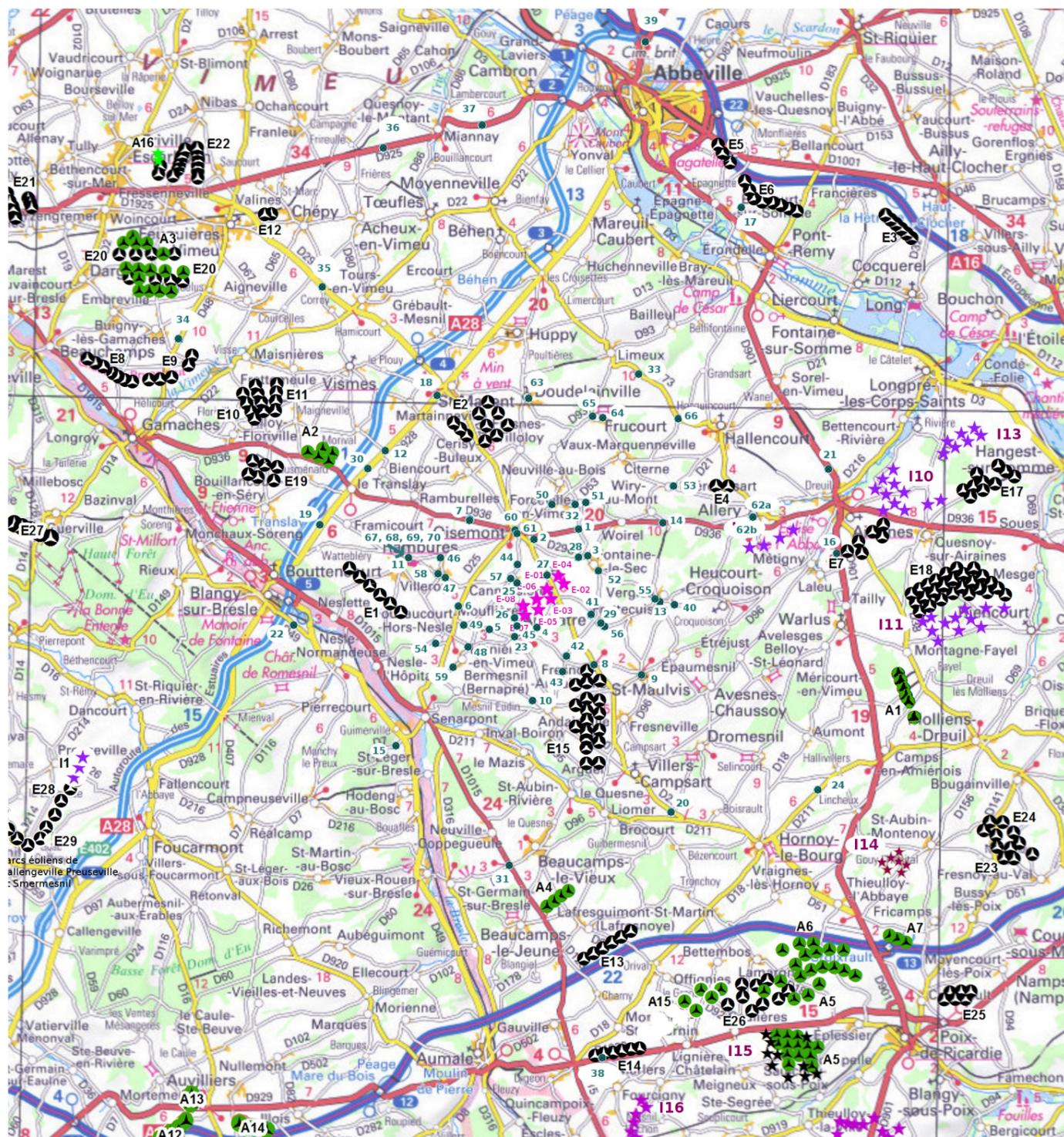
Les parcs sont présentés sur la carte ci-après, associée à la liste (source : Ostwind). Chaque parc dispose d'un code pour l'identifier sur les photomontages:

- E pour les parcs existants
- A pour les parcs accordés mais non encore construits
- I pour les parcs en instruction ou dossiers d'autorisation unique.

Tous les parcs compris dans l'angle de vue des photomontages réalisés ont été simulés.

Tous les photomontages sont présentés dans l'annexe photomontages (panorama et vue réelle).

Il est précisé que le parc éolien d'Arguel / Saint-Maulvis (identifié E15) a été accordé et en partie construit (fondations uniquement) au moment des prises de vue, de sorte que les éoliennes ne sont pas visibles sur les photos « avant » du dossier de photomontages. Elles sont simulées en même temps que les éoliennes du projet étudié.



PARCS EDIFIES	Etat	Nb d'éoliennes	Type de machines	N° identification
Rambures	Construit	6	E70 - 100m	E1
Longue Epine	Construit	10	MM82 - 121m	E2
Moulin de Froidure	Construit	6	MM82 - 121m	E3
Allery	Construit	2	E82 - 126m	E4
Monts-Bergeron I	Construit	5	MM82 - 121m	E5
Monts-Bergeron II	Construit	6	MM82 - 121m	E6
Plaine du Montoir	Construit	6	MM92 - 126m	E7
Champ des Soeurettes	Construit	7	E70 - 100m	E8
Buigny-lès-Gamaches - parc éolien du chêne	Construit	5	E82 - 126m	E9
Maisnières I	Construit	6	E70 - 100m	E10
Maisnières II	Construit	6	E70 - 100m	E11
Chepy	Construit	2	E66 - 100m	E12
Chaude Vallée	Construit	6	MM92 - 126m	E13
Morvillers	Construit	6	MM92 - 126m	E14
Arguel St-Maulvis	Construit	18	E92 - 131m	E15
Hangest-sur-Somme	Construit	10	MM92 - 146m	E17
Haut Plateau Picard	Construit	26	SWT-2.3-101 - 150m	E18
Bouillancourt-en-Séry	Construit	6	Acciona AW82	E19
Chasse-Marée	Construit	8	E70 - 113m	E20
Gros Jacques (en dehors des 20km)	Construit	12	E66 - 100m	E21
Nibas (en dehors des 20km)	Construit	14	E66 - 100m	E22
Fresnoy	Construit	5	E70	E23
Bougainville	Construit	6	E66 - 131m	E24
Croixrault-Moyencourt (en dehors des 20km)	Construit	6	E82 - 119m	E25
Caulière-Lamaronde	Construit	9	GE Energy 2.5xl - 135m	E26
Guerville-Mellville	Construit	5	E70 - 120m	E27
Callengeville	Construit	10	N90 - 125m	E28
Smermesnil	Construit	4	N90 - 125m	E29

PARCS ACCEPTES	Etat	Nb d'éoliennes	Type de machines	N° identification
Montagne-Fayel	Accepté	6	V90 - 125m	A1
Vismes	Accepté	5	E92 - 126m	A2
Fressenneville	Accepté	15	E82 - 120m et 125m	A3
Méliér	Accepté	4	MM82 ou MM92 - 126m	A4
Eplèsier	Accepté	19		A5
Thieulloy-l'Abbaye	Accepté	14		A6
Fricamps	Accepté	3	130m	A7
Flamets-Fretils (en dehors des 20km)	Accepté	4		A12
Auvillers (en dehors des 20km)	Accepté	3		A13
Illois (en dehors des 20km)	Accepté	3		A14
Cagneux	Accepté	5		A15
La ferme éoliennes des croix	accordé	2	ENERCON E66 - 100m	A16

PARCS EN INSTRUCTION	Etat	Nb d'éoliennes	Type de machines	N° identification
Preuseville	Instruction	3		I1

DOSSIERS D'AUTORISATION UNIQUE	Etat	Nb d'éoliennes	Type de machines	N° identification
Parc éolien de Luynes	déposé	11		I10
Parc éolien de l'Hommelet	déposé	12		I11
Parc éolien SEPE Les Crupes	déposé	4	Vestas V112 - 119m	I12
Parc éolien SEPE Le Crocq	déposé	7	Vestas V112 - 119m	I13
Parc éolien SEPE Les Baquets	déposé	4	Vestas V112 - 119m	I13
Parc éolien des bleuets H2AIR	recevable	7	V117 ou N117 150m 3,3 MW	I14
Parc éolien du fond du moulin	recevable	10	5 N117 R91 et 5 N100 R75	I15
Ferme éolienne du Poirié Major (en dehors des 20km)	déposé	6	Enercon E92 ou SENVION MM100 130m	I16
Parc éolien des oeuillets (en dehors des 20km)	déposé	3	Vestas V100 ou Nordex N100 2 ou 2,5MW 130m	I17
Parc éolien SEPE Les Mottes (Oisemont)	déposé	4	Nordex N117	
Parc éolien SEPE Les Havettes (Oisemont)	déposé	4	Nordex N117	

Tableau 12 : liste des parcs éoliens et noms sur la carte ci-contre et les photomontages

carte 38 : Localisation des photomontages et des parcs éoliens dans le périmètre éoigné